AdMiniFinE

Côté dirigeant : ce qu'il vaut mieux savoir avant que ça devienne urgent !



« Non, vos notes de frais ne vont pas disparaître ! »

La facturation électronique arrive avec son lot de questions… et d'idées reçues.

Mais plutôt que de parler plateformes et circuits de transmission, voyons ce qu'elle va **concrètement changer dans votre quotidien de dirigeant.**

Parlons concret

Face à une dépense professionnelle, posez-vous surtout cette question :

Est-ce que je récupère un justificatif pour une dépense avancée ? Ou est-ce qu'une véritable facture est établie au nom de mon entreprise ?

C'est cette distinction qui permet de comprendre la plupart des situations.

Vous déjeunez avec un client

Vous réglez le repas et récupérez une note ou un justificatif ?

→ Votre fonctionnement reste proche de celui que vous connaissez aujourd'hui.

Le restaurateur établit une véritable facture au nom de votre entreprise ?

→ Elle relève alors du circuit de la facturation électronique.

Vous passez au péage

Le ticket de péage ne disparaît pas.

S'il justifie une dépense avancée dans le cadre d'une note de frais, vous continuez à le conserver.

En revanche, certains contrats ou abonnements professionnels peuvent donner lieu à une facture directement adressée à l'entreprise.

Vous dormez à l'hôtel

Vous réservez personnellement et l'entreprise vous rembourse ?

→ **Note de frais.**

L'hôtel facture directement votre entreprise ?

→ **Facturation électronique.**

Restaurant, hôtel, parking, carburant, train…

Ce n'est donc pas tellement ce que vous achetez qui compte, mais la manière dont votre entreprise est identifiée et facturée.

Et les notes de frais ?

Je vous le disais dès le début :
non, elles ne disparaissent pas.

Même chose pour les tickets et autres justificatifs : ils continueront d'exister dans de nombreuses situations.

Et non, votre relevé bancaire ne suffira toujours pas non plus.

Il prouve que vous avez payé, mais **ne remplace ni une facture ni un justificatif conforme.**

Le réflexe AdMiniFinE

Un numéro va en revanche prendre de l'importance dans votre quotidien :

Votre SIREN

Lorsqu'un fournisseur établira une facture au nom de votre entreprise, il devra pouvoir identifier correctement votre société.

Mon conseil :

Apprenez-le par cœur et assurez-vous que vos collaborateurs savent où le retrouver.

Il ne remplacera pas votre code de carte bancaire… mais vous risquez de le dégainer beaucoup plus souvent.

Check-up du dirigeant

J'ai 3 questions pour vous :

☐ Vos collaborateurs savent-ils quand demander une facture au nom de l'entreprise ?

☐ Savent-ils où retrouver votre SIREN ?

☐ Savent-ils distinguer une facture adressée à l'entreprise d'un justificatif pour une note de frais ?

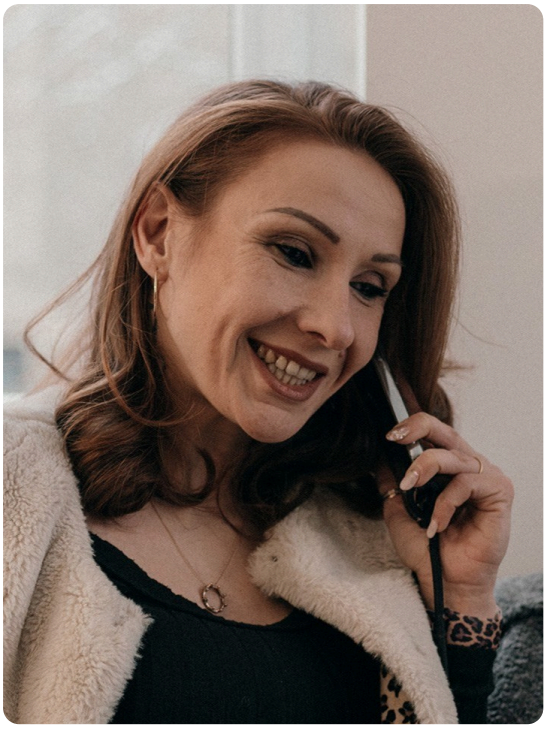
Trois OUI ?

Vous partez plutôt bien.

Un ou plusieurs NON ?

C’est peut-être le moment de vérifier que vos pratiques sont prêtes pour la facturation électronique.

Vérifions si votre entreprise est prête !



Je suis Emilie !

Je structure, sécurise et simplifie le quotidien des dirigeants.

Ma volonté : vous aider à pérenniser et faire grandir votre entreprise, sans vous épuiser.

Parce qu’une entreprise ne repose pas uniquement sur l’énergie et la volonté de son dirigeant. Elle tient aussi grâce à des règles respectées, des chiffres maîtrisés et une organisation qui fonctionne réellement au quotidien.

Découvrez mes accompagnements



Emilie Taïs Sforna - AdMiniFinE

37B Allée des Prés Rouets - 69510 Messimy

06 85 60 95 53 - contact@adminifine.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Sent with Brevo